



AU sommaire

à la une

- Crise économique et sociale : les associations force de propositions

actualité de nos membres

- CELAVAR : Bientôt des territoires ruraux sans association !
- CNAJEP : Loi de finances 2009, analyse politique du programme Jeunesse et Vie Associative
- Coordination Sud : Le soutien aux associations de Solidarité Internationale dans le PLF 2009
- UNIOSS : N'oublions pas l'essentiel
- COFAC : Propositions des fédérations et associations de culture et de communication face à une crise de sens de l'action culturelle publique
- Citoyens et Justice : réactions PLF 2009
- CNL-CAFF et Collectif « Droits des femmes en danger »
- La ligue de l'Enseignement et le CCOMCEN : lancement d'une pétition pour l'Éducation
- UNAF : l'État doit protéger les familles des effets de la crise

actualités vie associative

- Subvention sur commande

tribune

- Nous avons besoin d'une coordination inter-associative offensive !

agenda et rendez-vous divers

- Colloque France Bénévolat : L'engagement bénévole des jeunes
- l'Ides fête ses 25 ans !
- Elections prud'homales du 3 décembre 2008

722 ----> 1740

edito

crise économique et sociale : quel rôle pour le mouvement associatif ?

Il y a quelques jours, la CPCA a tenu une conférence de presse dont l'enjeu était de dénoncer la situation paradoxale d'une relance de l'emploi aidé dans le secteur non marchand, au moment où un certain nombre de secteurs associatifs vivent une véritable crise du financement public.

Cette semaine, nous vous proposons de consulter les réactions de nos membres, secteur par secteur. Véritable photographie des enjeux actuels, ces tendances sectorielles nous montrent combien la crise du secteur associatif est d'abord celle de la restructuration des finances publiques et des relations contractuelles entre associations et pouvoirs publics. Avec le recours à l'appel d'offre notamment c'est l'innovation sociale des associations citoyennes qu'on remet en cause et donc la place de la société civile dans l'action publique. C'est ni plus ni moins qu'une question de démocratie.

La situation actuelle oblige les pouvoirs publics, la société civile, les entreprises à prendre leurs responsabilités, c'est pourquoi nous voulons défendre notre place et notre rôle spécifique au service de la cohésion sociale et territoriale dans notre pays.

C'est pourquoi nous avons présenté nos propositions sur un plan emploi dans le secteur associatif dès le mois d'octobre auprès du cabinet de Madame Christine Lagarde. C'est pourquoi nous venons de présenter nos propositions pour un nouveau partenariat Pouvoirs publics - associations auprès du Directeur de Cabinet du Président de la République. Nous espérons que la prochaine Conférence Nationale de la Vie Associative que le Président de la République a confirmée pour 2009 prendra la mesure de la place et du rôle du secteur associatif dans notre société.

723 ----> 1724

à la une

crise économique et sociale : Les associations force de propositions

Conférence de presse le mardi 18 novembre 2008, 28 place Saint-Georges, Paris.

Les associations, un acteur central du maintien de la cohésion sociale

Réuni le 18 novembre au cours d'une conférence de presse, le mouvement associatif organisé a rappelé sa responsabilité dans une réponse coordonnée à la crise économique et sociale. En effet, avec plus de 200 créations journalières, l'association est la première action collective de France, créée par et pour les citoyens pour répondre à leurs besoins dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Avec 1,1 million d'associations estimées actives, dont 180 000 emploient plus de 1,6 millions de salariés, 60 milliards d'euros de budget total, le monde associatif est un secteur économique à part entière en première ligne auprès des publics et territoires fragilisés.

Les associations, premières victimes de la réforme de l'action publique ?

Les récentes décisions budgétaires de l'automne comme le projet de loi de finances pour 2009 mettent gravement en péril le financement de nombreuses associations, et les obligent par là même à licencier. Dans le même temps, l'État demande au monde associatif de contribuer à l'embauche de 100.000 contrats aidés en 2009.

Avec le recours aux appels d'offres en lieu et place des activités jusque là conventionnées, les pouvoirs publics, État et collectivités, organisent une mise en concurrence systématique des opérateurs commerciaux avec les associations. A terme, c'est la fin de l'innovation sociale portée par les associations et la disparition, avérée, des bénévoles mobilisés sur les projets collectifs.

Les associations, force de propositions pour un nouveau partenariat public-privé non lucratif

Fort du soutien massif de nos concitoyens, et conscient des conséquences graves de la crise économique et sociale, le mouvement associatif organisé demande au gouvernement :

Des amendements significatifs au projet de loi de finances 2009 pour les lignes budgétaires concernant les principaux champs d'intervention directe des associations.

Une concertation nationale et territoriale sur l'emploi dans les associations mise en place avant la fin de l'année.

Un moratoire sur les appels d'offres pour les activités jusqu'ici conventionnées en attendant une remise à plat des relations contractuelles entre les associations et les pouvoirs publics.

Dans ces conditions exceptionnelles, la CPCA souhaite pouvoir rencontrer le Président de la République pour examiner les conditions d'une relance du partenariat Etat – associations qui devront être au cœur de la future conférence nationale de la vie associative.

La CPCA tiendra à la rentrée de janvier 2009 un nouveau point presse afin de juger des avancées de ses propositions.

Pour plus d'information, vous pouvez [télécharger le dossier de presse](#)



Dossier de Presse 18 novembre 2008

Retrouvez ce communiqué [au format PDF](#)



Communiqué de presse Crise économique

724 ----> 1728

actualité de nos membres

CELAVAA : bientôt des territoires ruraux sans association !

A l'heure où se vote la loi de finance 2009/2011, l'inquiétude règne au sein des associations intervenant en milieu rural. En effet, le budget de l'Etat prévoit une forte diminution du soutien des ministères envers le monde associatif par la suppression de lignes de financement consacrées à l'action en milieu rural et plus particulièrement au développement rural ou à la formation de cadres agricoles. Il s'agit de l'appel à projet « Attractivité et développement durable des territoires ruraux », du volet associatif du financement de la Promotion Collective Agricole (PCA) ainsi que de l'ensemble des postes FONJEP du ministère de l'agriculture. Ces coupes portent atteinte à la vitalité de nos réseaux regroupant des citoyens engagés pour l'animation de leur territoire.

Si nous pouvons entendre que la réforme des politiques publiques impose des restructurations, nous ne pouvons que constater que le gouvernement ne veut plus soutenir le secteur associatif du rural. **Est-ce par choix ou peut-être uniquement par absence d'interministérialité ?**

Pourtant, la contribution des associations au développement des territoires ruraux est indispensable. Comment envisager l'animation de nouveaux habitants en rural ou maintien d'habitants dans des territoires isolés, acteurs des questions environnementales et d'insertion... Nous participons ainsi à une dynamique indispensable pour notre pays visant à créer des rapports équilibrés entre la ville et la campagne. Cette contribution est reconnue utile et inscrite dans la loi. Aussi, nous ne pouvons pas nous taire face à la situation actuelle. Le report de la conférence de la vie associative (prévus initialement en décembre) donne aux associations nationales le sentiment que les occasions de dialogue sont sans cesse repoussées, alors même qu'elles sont urgentes et légitimes à l'heure où la raréfaction des financements 2009 compromet leur avenir et où le fondement de leur relation avec l'Etat se trouve profondément changé.

Nous sommes des acteurs de l'aménagement du territoire apportant des réponses à de nouveaux besoins sociaux (arrivée massive de nouveaux habitants en rural ou maintien d'habitants dans des territoires isolés, acteurs des questions environnementales et d'insertion...). Nous participons ainsi à une dynamique indispensable pour notre pays visant à créer des rapports équilibrés entre la ville et la campagne. Cette contribution est reconnue utile et inscrite dans la loi. Aussi, nous ne pouvons pas nous taire face à la situation actuelle. Le report de la conférence de la vie associative (prévus initialement en décembre) donne aux associations nationales le sentiment que les occasions de dialogue sont sans cesse repoussées, alors même qu'elles sont urgentes et légitimes à l'heure où la raréfaction des financements 2009 compromet leur avenir et où le fondement de leur relation avec l'Etat se trouve profondément changé.

Nous, associations agricoles et rurales, oeuvrons dans l'éducation populaire, le sport, la culture, le sanitaire et social, l'environnement... à une société plus juste et solidaire et même au plus loin de la ville. Nous sommes, en complémentarité avec d'autres (syndicats, partis politiques...), un partenaire incontournable des pouvoirs publics pour renforcer leur efficacité et répondre aux besoins sociaux actuels et de demain.

Cette contribution associative à l'intérêt général doit se concrétiser par un partenariat Etat/Association et Collectivités Territoriales/Association renforcé et par des financements sûrs et pluri annuels. C'est ce que dit d'ailleurs le député Morange dans son rapport sorti début octobre, sur la gouvernance et le financement des structures associatives. Pour les associations du rural, c'est le chemin inverse qui est pris.

Le financement des associations par les pouvoirs publics est donc crucial pour qu'elles continuent toujours à se situer comme autant de réponses innovantes, citoyennes, collectives aux besoins de la société d'aujourd'hui et particulièrement en milieu rural.

Nous demandons donc une reconnaissance, à sa juste valeur, de la contribution du secteur associatif. Cela passe par :

un financement pluriannuel des associations se traduisant par des conventions élaborées dans la concertation, comme cela a été acté lors de la dernière conférence nationale de la vie associative.

un soutien spécifique de l'Etat aux têtes de réseau nationales assurant un rôle prépondérant de coordination, d'animation et de mutualisation. Elles garantissent ainsi une stabilité indispensable permettant de consolider la mise en place de projets locaux pertinents. Comme le dit le député Morange, il ne faut pas perdre de vue la spécificité associative et ne pas oublier le fait « qu'aucun projet ne saurait être mis en oeuvre s'il n'est pas porté par une structure pérenne et du personnel compétent. ». C'est exactement dans ce rôle-là que se situent les têtes de réseaux nationales.

un partenariat accru entre les collectivités territoriales, les associations et l'Etat, qui doit assurer ses propres

responsabilités vis à vis des têtes de réseau en charge du national et de l'international.

Ce sera dans ces conditions que les citoyens organisés en associations, aux côtés de l'Etat et des collectivités locales, initieront et accompagneront les légitimes projets de développement durable des territoires ruraux !

>> Plus d'informations sur [le site du CELAVAR](#)

CNAJEP : Loi de finances 2009, analyse politique du programme jeunesse et vie associative

Contexte général

La préparation de la Loi de Finances 2009 intervient dans un contexte marqué par un double mouvement :

Un contexte de récession économique qui contraint les décideurs publics et laisse augurer de choix budgétaires difficiles.

Un chantier de modernisation des politiques publiques dont l'objectif déclaré est de rendre plus efficace l'affectation des deniers publics et de développer une culture du résultat.

La conjonction de ces deux tendances se concrétise par un désengagement de l'Etat dans la mise en oeuvre d'une politique nationale en direction de la jeunesse et de l'éducation populaire. Pour autant, c'est bien de choix dont il s'agit. Et force est de constater que le Président de la République et le Gouvernement abandonnent en la matière leurs ambitions et leur volonté.

Analyse budgétaire

L'analyse du projet de loi de finances 2008 que nous proposons concerne la mission « Sport, Jeunesse et Vie Associative », dont le périmètre couvre le soutien aux politiques en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire. Notre analyse s'appuie sur une lecture comparative des crédits ouverts en 2008 et des crédits demandés pour 2009.

La présentation du budget 2009 pour la mission « Sport, Jeunesse et Vie Associative » met en valeur une progression de + 0.38 % par rapport à 2008, pour atteindre 787 M€.

Les deux programmes d'action sont traités de manière différentielle. En effet, alors que le programme « Sport » progresse de + 6 % (à 220.5 M€), **le programme « Jeunesse et Vie Associative » subit quant à lui une baisse de l'ordre de - 11.2 %**, pour s'établir à 119 M€.

Au sein du programme « Jeunesse et Vie Associative », aucune action n'est épargnée par ces fortes restrictions budgétaires.

L'action 1 « **Développement de la vie associative** » perd - **13.6 %** (pour se fixer à 15.8 M€). Plus précisément, les crédits alloués à la formation des bénévoles au titre du Conseil du Développement de la Vie Associative (CDVA) demeurent insatisfaisants (+ 0 %, à hauteur de 8.5 M€) au vu des besoins exprimés par les quelques 12 millions de bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie au service de l'intérêt général. Dans un champ connexe, la réduction de - 25 % de l'enveloppe allouée au volontariat associatif ne peut que nous étonner et nous inquiéter à l'heure de la mise en oeuvre d'un service civique.

L'action 2 « **Promotion des actions en faveur de la jeunesse** » s'affaïsse de près de - **15.1 %** (pour s'établir à 50 M€). Au sein de cette action, les dispositifs relatifs à l'information, à la participation et à l'accès des jeunes à des loisirs de qualité voient leurs crédits largement amputés.

L'action 3 « **Promotion des actions en faveur de l'éducation populaire** » baisse de - **6.2 %** (pour s'établir à 44.2 M€). Les associations et fédérations du secteur JEP paieront un lourd tribut de ce désengagement significatif de l'Etat.

L'action 5 « **Promotion de l'animation et de l'encadrement associatif** » baisse de - **6.7 %** (pour s'établir à 9.1 M€). Cette diminution apparaît paradoxale dans la mesure où le champ associatif est l'un des secteurs les plus créateurs d'emplois et d'activités et qu'il est confronté à d'importants besoins de formation.

Analyse politique

L'analyse de la ventilation du budget Jeunesse et Vie associative laisse apparaître une volonté politique explicite qui remet en cause le soutien de l'Etat aux politiques de jeunesse et d'éducation populaire. Derrière ce que le ministère présente comme un « effort maintenu » se dessine un désengagement massif de l'Etat que le ministère tente de maquiller tant bien que mal par le caractère interministériel des politiques publiques orientées vers la jeunesse et par le rôle majeur joué par les collectivités territoriales dans la conduite de ces politiques. Ce discours n'est pas pour apaiser nos inquiétudes, étant entendu que la loi de finances 2009 acte une baisse significative de la dotation aux collectivités territoriales et le recentrage des efforts des différents ministères sur leur coeur de métier.

En outre, les orientations de loi de finances 2009 traduisent la volonté du ministère de faire « le choix d'une intervention de proximité en faveur des associations locales [qui] répondent à des besoins réels » de la population. Nous tenons ici à relativiser le principe du « small is beautiful » et à rappeler le rôle essentiel des têtes de réseau qui répondent, elles, aux besoins exprimés par ces associations locales en termes d'accompagnement, d'appui stratégique et méthodologique, de formation des bénévoles et militants, de consolidation de la structure, etc.

Avec cette loi de finances, c'est un pan entier de la vie associative qui se retrouve menacé et fragilisé ; ce sont des milliers de bénévoles et de professionnels qui voient l'utilité de leurs actions contestée ; ce sont des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes qui ne pourront plus être accompagnés dans leurs activités éducatives et culturelles ; c'est enfin une remise en cause de la parole donnée, le Président de la République ayant pris l'engagement de « soutenir de manière totale » les associations de jeunesse et d'éducation populaire pour le « travail remarquable » qu'elles réalisent.

Il est grand temps de réconcilier la parole avec les actes, et les ambitions avec les moyens.

coordination sud : Le soutien aux associations de solidarité internationale dans le PLF 2009

PLF 2009 et Budget pluriannuel 2009-2011 LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE DANS LE PLF 2009 **Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2009 s'inscrit dans un contexte de réorganisation du dispositif d'appui aux associations de solidarité internationale (ASI).**

Ce dispositif se décline en quatre volets : financement des initiatives des ONG, Fonds Social de Développement-FSD, volontariat de solidarité internationale, fonds humanitaire d'urgence.

Bien que cette solution ne corresponde pas **aux propositions de Coordination SUD** de création d'une agence dédiée, les ONG françaises se félicitent de certains progrès introduits par la réforme et qui concordent avec leurs demandes, notamment la création d'une nouvelle instance paritaire : le **Comité stratégique de partenariat Etat-ONG** (CSPEO), présidé par le MAEE. Le contour, les prérogatives, les modalités et moyens de fonctionnement de ce comité paritaire restent à préciser, mais la création d'un espace institutionnel de dialogue entre l'Etat et les ONG à la fois sur toutes les composantes de leur partenariat, sur la concertation sur la politique de coopération de la France et sur les grands enjeux internationaux nous semble une avancée significative.

Ce nouveau dispositif s'articulera autour de quatre volets :

Un volet « Financement des initiatives des ONG » et un volet « Fonds Social de Développement » :

Ces deux volets sont fondus dans le Projet Annuel de Performances (PAP) sous l'appellation « aide projet - Fonds de Solidarité Prioritaire et Agence Française de Développement ou FSP et AFD) ». Cette aide-projet regroupe ainsi des crédits fondamentalement différents dans leur objet et leur forme juridique : des crédits dédiés aux ONG françaises, aux organisations des sociétés civiles du Sud et des prestations de service réalisées par des ONG pour le compte de l'AFD.

Le PLF prévoit que 75 M€ en Autorisation d'Engagement soient affectés aux ONG :

Le PAP prévoit qu'une première partie de cette enveloppe sera « mise en oeuvre par des ONG opératrices » (**15 M€ d'AE de l'AFD**). Cette forme de soutien correspond à une montée en puissance de la Facilité d'Innovation Sectorielle – ONG (FISONG) annoncée par l'AFD et certainement à d'autres formes de contractualisation.

Selon les annonces du Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), une seconde partie de cette enveloppe (**estimée à 15 M€ du FSP**) serait destinée au FSD, pour le soutien aux acteurs locaux (organisations locales, collectivités territoriales) des pays en développement de la Zone de Solidarité Prioritaire. **Ce soutien direct aux organisations des sociétés civiles du Sud est important et stratégique mais devrait être clairement distingué du soutien aux ONG françaises.**

Une troisième partie de l'enveloppe (estimée à **45 M€ d'AE du FSP**) serait destinée à financer des projets portés par les **ONG dans le respect de leur droit d'initiative**. D'après nos analyses et nos comparaisons avec les crédits des années précédentes, tous les projets ne pourront pas être engagés sur une base pluriannuelle. En effet, **si on vise un objectif de financement de même niveau qu'en 2008, le montant des AE devrait être en 2009 au minimum de 48 M€ :**

30 M€ pour financer le même niveau qu'en 2008 de projets sur FSP (financements pluriannuels),
18 M€ pour financer le même niveau de projet hors FSP (qui étaient des financements annuels).

Un volet « Volontariat de Solidarité Internationale »

Les crédits destinés au « volontariat international » (19,2 M€) sont stables par rapport aux crédits alloués en 2008 au VSI (Volontariat de Solidarité Internationale) et aux programmes Jeunesse. **Ce montant s'avèrera insuffisant si l'intention du ministère est d'élargir cet instrument à d'autres formes de volontariat (notamment le volontariat sénior) et d'augmenter le nombre de volontaires** conformément à l'objectif de triplement en quatre ans annoncé par Alain Joyandet lors des journées de la coopération internationale et du développement en août 2008.

« Fonds Humanitaire d'Urgence »

Le PAP ne dit rien sur la part de crédits destinée à ce volet. Les crédits alloués aux ONG pour leurs projets d'urgence sont en effet intégrés dans l'aide humanitaire et alimentaire, programmée à 46,8 M€. Pour mémoire, entre 2004 et 2007, ce montant oscillait, en fonction du montant total du Fonds d'Urgence Humanitaire et des crises en cours entre 4 M€ et 6 M€.

Les crédits alloués aux ONG françaises en 2009 seront ainsi en stagnation par rapport à 2008.

Dans le contexte de réduction budgétaire que vivent le MAEE et l'AFD, les ONG sont conscientes que cette stabilité des crédits est appréciable. Toutefois, le projet de loi de finance 2009 confirme le retard pris pour atteindre l'engagement de l'Etat de 2005, confirmé en 2007 par le Président Sarkozy, du doublement de la part d'APD transitant par les ONG françaises. **La France, avec moins de 1,5% de son APD transitant par les ONG, reste ainsi au dernier rang des pays membres de l'OCDE dans ce domaine, loin derrière la moyenne de ces pays (5,2%).**

>> Plus d'informations sur [le site de Coordination Sud](#)

UNIOPSS : N'oublions pas l'essentiel

Dans le dernier éditorial d'Union Sociale, Dominique Balmay, président de l'Uniopss, s'interroge : « Quelle protection sociale sommes nous en train de construire ? Que deviennent la solidarité, son contenu, ses formes ? Veut-on faire bouger le rapport entre responsabilité individuelle et responsabilité collective ? Qui sera demain le débiteur des droits sociaux ? »

Un paysage bouleversé ?

Pour l'heure ces questionnements recouverts par l'urgence, la technique, les difficultés de financement ou encore la complexité des choix à opérer, ne reçoivent guère de réponses. Ils sont pourtant au coeur des réflexions et des débats qui entourent les nombreux chantiers lancés par le gouvernement sous l'impulsion du chef de l'État.

Toutes ces réformes ont des liens entre elles et mobilisent l'Uniopss et ses adhérents du fait de notre vocation transversale et de notre approche globale des questions sociales. Elles impactent aussi la place, le rôle et le fonctionnement des différents acteurs, et particulièrement associatifs : le projet de loi « Hôpital, patients, santé, territoires » et son volet Agence régionale de santé (ARS) ; la refonte de l'ordonnance de 1945 ; la mise en oeuvre du 5ème risque (?) ; le projet de loi sur le logement ; le mode d'accueil des enfants et le droit opposable (?) ; les projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale ; le Revenu de solidarité active (RSA) en lien avec les réflexions ou réformes concernant les autres minima sociaux, l'emploi et la formation ; les suites du Grenelle de l'insertion ; la Révision générale des politiques publiques (RGPP) ; le suivi des dossiers européens, les Services sociaux d'intérêt général (SSIG) et la Présidence française.

C'est donc un véritable bouleversement que nous vivons dans une conjoncture de ralentissement économique et d'ambiance morose.

Dans ce contexte politique, social, économique et international en tension, les responsables « dans la cité » doivent rester « vigilants et attentifs » pour que le nouveau « contrat social » qui émergera de cette pluie de réformes soit un contrat solidaire pour tous. Un des enjeux est de ne pas écarter les plus modestes, sans faire porter tous les efforts sur la seule classe moyenne.

Le document conjoncturel fait le point sur l'actualité du secteur de la santé, du social, du médicosocial et du socio-judiciaire, ainsi que sur la conjoncture et l'économie des politiques sociales. Il analyse et détaille l'ensemble des réformes actées ou en gestation. Non pour en dresser un catalogue exhaustif, à la Prévert, mais pour prendre et donner la mesure de cette formidable mutation qui, petit à petit, esquisse un nouveau paysage, de nouvelles responsabilités, de nouvelles pratiques.

Des questionnements sur les finalités et les moyens poursuivis

Constatons en premier lieu que le tableau qui se dessine est encore flou. Que ses couleurs, sa nature profonde ne sont pas encore totalement identifiés, voire même identifiables. Des « signes », de nature diverse, interrogent la philosophie guidant ces réformes comme l'architecture visée, ainsi par exemple dans des domaines forts différents : fondements et contenu du fichier Edvige ; difficulté à trancher sur le comment et par qui financer le système social ; ou encore nouveaux équilibres institutionnels qui découleront de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et impacts sur les responsabilités exercées, en complémentarité, par l'État, les collectivités territoriales, les autres acteurs.

En cette période de bouclage d'un certain nombre de textes, l'interpellation argumentée de la représentation parlementaire, la vigilance et la mobilisation restent plus que jamais indispensables, au national comme sur le terrain :

Le projet de loi sur le Revenu de Solidarité Active (RSA) interpelle sur les modalités de son financement ou encore les moyens de l'accompagnement, conditions essentielles du succès si l'on regarde les expériences étrangères.

Le projet de loi « Hôpital, patients, santé, territoire » et notamment les Agences Régionales de Santé (ARS) du titre IV. La vigilance doit porter sur la préservation dans la régulation nouvelle des spécificités du médico-social : c'est de projets de vie dont il s'agit prioritairement et non de projets de soins. De même, les articulations de cette agence avec les autres collectivités, conseils généraux et régionaux doivent être réellement assurées.

Le « 5ème risque » ou nouveau risque de protection sociale autour de la perte d'autonomie. Il semblerait pour le moins qu'on ne sache plus très bien de quoi il s'agit. Parle-t-on de droit universel à prestation de compensation ou à plan de compensation ? Parle-t-on d'une nouvelle prestation prenant acte de la suppression des barrières d'âge ou d'une réforme habillée des seuls financements de l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) ?

La réforme de l'ordonnance de 1945. Dans une société de « l'immédiateté et de l'émotivité », il est important de porter nos principes et convictions : le mineur n'est pas un adulte ; la justice des mineurs ne peut régler seule la déviance et l'intégration sociale des jeunes et des jeunes majeurs ; la justice a vocation à être une alliée à part entière dans le processus éducatif ; la spécialisation de la justice des mineurs a toute sa raison d'être ...

Un risque de ne pas aller au bout et de ne plus s'appuyer sur la société civile

Si les patients, les usagers, les bénéficiaires n'étaient pas concernées dans leur santé, leur insertion sociale et professionnelle, leur formation, leur vie et leur place dans la société par les décisions qui seront prises, nous dirions que nous vivons une époque passionnante !

Toute adaptation est l'occasion de s'évaluer et d'adapter ce qui doit l'être. Il est à ce sujet pour le moins curieux que l'État ait abrogé au coeur de l'été le décret sur l'évaluation des politiques publiques...

Nous ne pouvons cependant pas être enthousiasmés, car le tableau qui se dessine est encore flou. Des questions importantes pour une organisation en société comme pour une mobilisation dynamique et claire des différents acteurs se posent en l'état actuel. Prenons deux évolutions pour illustrer le propos :

La révision générale des politiques publiques (RGPP). Cette réforme vise à générer des économies, à optimiser l'organisation de l'État au national comme dans les échelons déconcentrés. Se limitera-t-elle à ces objectifs ou sera-t-elle l'occasion de se réinterroger sur ce que l'on attend de l'État et de ses missions dans une organisation décentralisée (prospective, observation, évaluation, garantie de l'égalité d'accès aux droits sur le territoire, péréquation financière...) ? Ira-t-on jusqu'au bout de la logique pour assurer aux collectivités les moyens de leurs responsabilités sur le plan de la fiscalité locale comme sur celui d'une articulation optimisée entre les départements et les régions d'une part, les communes et les groupements de communes d'autre part ?

Notre appartenance à l'Union Européenne, au demeurant une chance pour notre avenir, pose la question cruciale de l'application sans discernement du droit de la concurrence aux associations sanitaires sociales et médico-sociales.

Nous assistons, du fait de cette pression du marché, à un possible renversement de « pratiques » pourtant éprouvées : un glissement s'opère vers un statut de simple prestataire au service de la puissance publique, seule détentrice de l'intérêt général en matière sociale. Il y a risque d'enterrer les notions de « participation/implication » et « d'initiatives » sur lesquels se sont construits les rapports entre pouvoirs publics et acteurs de terrain dans le champ de la solidarité.

Si nous admettons que ces rapports doivent évoluer, ils doivent s'inscrire dans des démarches participatives associant ceux et celles qui sont concernés, comme ceux et celles qui les accompagnent. Notre histoire dans le domaine de la santé et du social s'est appuyée sur cette reconnaissance. Il ne faudrait pas en nier les apports !

Une interpellation forte du monde associatif qui intervient dans le champ de la santé, du social, du socio-judiciaire et du médico-social

Les associations gestionnaires « d'entreprises associatives » sont-elles condamnées du fait de leurs spécificités à laisser le champ libre à d'autres acteurs présents sur les mêmes champs d'activités ?

Les enjeux liés à l'optimisation du cercle vertueux « Fraternité/Solidarités/Cohésion sociale/Pacte social » sont tels qu'il nous faut collectivement démontrer la capacité du monde associatif à s'adapter pour rester présents dans les dispositifs. Il ne s'agit pas de condamner les autres acteurs mais de mettre en avant nos particularités, notamment l'absence d'actionnaires à rémunérer et la priorité à l'optimisation du rapport « qualité/prix ».

Si nous voulons être écoutés et surtout entendus, il nous revient de nous faire reconnaître pour ce que nous voulons être. Collectivement, nous ne sommes pas encore suffisamment bons dans le domaine de l'adaptation. Nous n'osons pas proposer des modes de contractualisation, de coopération, de mutualisation, de regroupements qui permettent de valoriser nos spécificités. Nous subissons, avec un regard critique hélas souvent justifié. Prenons pour exemple la pression à conclure des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) « à tout prix », pointée par le Conseil d'État, qui se heurte sur le terrain à des moyens parfois insuffisants.

Le monde associatif doit impérativement regarder de près son organisation et son fonctionnement global. L'Uniopss

dans le cadre de sa mission « valorisation du secteur non lucratif de solidarité en France et en Europe en contribuant à sa modernisation » propose des outils d'aide à « l'adaptation et à la décision » de notre secteur non lucratif de solidarité

En conclusion, rappelons les quatre pistes de gouvernance adaptée au secteur non lucratif de solidarité proposées par l'Uniopss :

Pour chaque organisation :

Remobiliser le niveau politique de l'association pour éviter de la cantonner à la seule dimension prestataire, « instrument des politiques publiques ». Le sens doit être de nouveau placé sur le devant de la scène. C'est aussi un des moyens d'intéresser nos concitoyens à l'engagement associatif. « Une association n'est intéressante socialement que si elle associe vraiment » François Bloch-Lainé.

Réfléchir au management participatif pour un projet fédérateur. L'adhésion de tous repose sur la participation de chacun selon sa place et son rôle dans le projet associatif : administrateurs, membres, bénévoles, bénéficiaires, volontaires... « Nos sociétés ont besoin, aussi, de gratuité si elles ne veulent pas devenir des fourmilères » Paul Valladier

Organiser les activités économiques de l'association gestionnaire au regard de son projet associatif. Les modes d'organisation et de gestion des structures doivent s'inscrire dans ce projet associatif. Le rapprochement, la mutualisation... se travaillent à partir de ses trois entrées.

Pour l'ensemble du monde non lucratif sanitaire, social, médico-social et socio-judiciaire :

Valoriser et optimiser à tous les échelons territoriaux pertinents l'identité commune du non lucratif de solidarité pour proposer, participer, amender, veiller. Pour cela travailler sur les représentations collectives autour des deux piliers de la vie associative qu'il nous faut en permanence articuler :

les valeurs, l'éthique, le sens, la finalité, les principes d'actions...
la gestion, l'emploi...

>> Plus d'informations sur [le site de l'Uniopss](#)

COFAC : propositions des fédérations et associations de culture et de communication face à une crise de sens de l'action culturelle publique

Le monde associatif culturel, organisé autour de ses coordinations et fédérations dénonce une crise de sens de l'action culturelle publique :

Demande l'application de la déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée à l'unanimité des parlementaires de tous bords et le respect des engagements internationaux de la France qui défendent le principe de l'égalité des dignités des cultures.

Interroge le gouvernement et les parlementaires sur la compétence culturelle de l'Etat en terme d'aménagement, de régulation, de péréquation nationale, de rééquilibrage, de protection, de valorisation et d'impulsion.

Conscient d'une nécessaire réforme de l'Etat

Est favorable à une Réforme de l'Etat et propose la RGPPP ou la RG3P (Révision Générale des Politiques Publiques avec les Partenaires).

Alerte dans le même temps le Premier Ministre sur la façon dont est mise en oeuvre la Révision Générale des Politiques Publiques au Ministère de la Culture, sans concertation, sans méthode, sans transparence, sans calendrier connu et débattu collectivement.

Cette interpellation se fait en étroite concertation avec la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) et les autres coordinations sectorielles.

Interroge les parlementaires qui ont voté un budget 2008 en contradiction avec les orientations du Président de la République et dénonce le mauvais usage que le ministère de la culture fait de la LOLF, en refusant toute forme de co-construction des finalités, des objectifs, des programmes d'action et d'évaluation, comme si rien n'avait changé depuis 1959.

Prenant acte d'une réforme de l'administration culturelle

Propose qu'à tous les niveaux (Ministères, DRAC...), les associations soient dorénavant consultées, entendues et considérées comme des partenaires, tout comme devraient l'être davantage les collectivités territoriales et les représentants des artistes.

Propose que, dans le cadre de la réorganisation du Ministère de la Culture, un référent associatif, animant une commission mixte permanente - composée de représentants de l'Etat et des associations - soit nommé dans chaque direction.

Souhaitant qu'une concertation avec tous les acteurs de la culture soit mise en place

Est mobilisé durablement jusqu'à ce qu'il soit consulté et entendu. La mobilisation des associations culturelles n'est pas qu'une crise passagère, même si elle est renforcée par un budget 2008 complètement destructeur pour l'action des associations aux différents niveaux de territoire. La COFAC met en place un plan d'action et de mobilisation de ses membres au niveau national et sur l'ensemble du territoire, concerté avec l'UFISC, les fédérations d'éducation populaire, l'ensemble des acteurs de proximité...

Interpelle les représentants d'élus locaux L'Etat ne souhaite plus intervenir sur des « microréalisations locales » (toutes réalisations hors institutions) et souhaite que les collectivités locales les financent pleinement. Qu'en pensent les élus locaux ?

Alerte l'opinion et les médias sur les conséquences, sur la qualité de vie des populations, de la chute spectaculaire du budget 2008 et des budgets à venir.

Citoyens et justice : réactions PLF 2009

Le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi a récemment estimé que les associations socio judiciaires devaient être mises en concurrence dans le cadre d'un marché public concernant l'accompagnement socio éducatif des personnes incarcérées et condamnées à une peine d'emprisonnement. Cette décision fait suite à une analyse des services juridiques de Bercy en date du 14 mai 2008.

Le Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi, (Direction des Affaires Juridiques, sous-direction de la commande publique) estime en effet « inévitable l'application d'une procédure adaptée de mise en concurrence pour la passation de tels marchés publics ». Cette affirmation **rompt avec la doctrine et la jurisprudence actuelle sur ce type de relations contractuelles entre l'Etat et les associations.**

Une soumission à la procédure de mise en concurrence avec des organismes à but lucratif constituerait **une négation des valeurs sociales portées par les associations.** Elle entraînerait par conséquent une considérable perte d'énergie, au détriment de la qualité d'intervention auprès de personnes désocialisées.

CNL-CAFF et collectif « droits des femmes en danger »

Les 13 et 14 novembre à Lille s'est tenue une conférence organisée dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne sur le thème « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, un enjeu économique face au défi démographique ».

A cette occasion les associations et partis membres du collectif « Droits des femmes en danger » souhaitent attirer une nouvelle fois l'attention du public et des responsables politiques sur les menaces qui pèsent sur la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et les risques de démantèlement de la structure chargée de la mise en oeuvre de cette politique : **le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE)** constitué d'un service central et de son réseau de déléguées régionales et de **chargées de mission départementales.**

La **Révision générale des politiques publiques (RGPP)**, qui s'attaque à l'ensemble des politiques publiques de l'Etat sans aucun dialogue social, propose, dans le domaine de l'égalité, un schéma qui met en péril l'approche transversale et partenariale de la France pourtant recommandée par l'Union européenne et les Nations Unies.

Grâce à la mobilisation de l'intersyndicale du SDFE (manifeste du 4 avril), relayée par le collectif « Droits des femmes en danger » (conférence de presse du 13 mai, pétition en ligne, lettres ouvertes...), **les déléguées régionales** aux droits des femmes et à l'égalité ont été rattachées aux Secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR). Elles conservent ainsi en théorie leur positionnement transversal. Mais déjà dans la pratique ce positionnement est menacé dans certaines régions.

Dans les départements, le rattachement des **chargées de mission départementales** aux Directions départementales de la cohésion sociale ou aux Directions départementales de la population et de la cohésion sociale - selon les départements - fait peser une menace de dilution des missions « droits des femmes et égalité » dans d'autres thématiques ou de suppression pure et simple des postes de chargées de mission.

Le service central, lui, doit être intégré, sous une forme encore à définir, dans la future Direction générale de la cohésion sociale.

Après la disparition du site internet dédié aux droits des femmes et à l'égalité, la suppression du Centre de documentation du SDFE, il s'agit de la disparition pure et simple du service central.

Ces différents positionnements territoriaux rendront impossible le pilotage et la mise en oeuvre d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes efficace et cohérente.

Ces choix sont contradictoires avec la transversalité et l'interministérialité indispensables à une réelle prise en compte de l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques. Si ce scénario se confirme, les missions du service seront segmentées et confinées dans des approches thématiques cloisonnées et étanches : un petit bout dans la lutte contre les discriminations, un autre dans la lutte contre les violences... mais pas de politique d'égalité entre les femmes et les hommes et, de surcroît, une approche catégorielle des discriminations faites aux femmes !

Le gouvernement français s'apprête à opérer un démantèlement du dispositif mis en place dans notre pays et à acter ainsi un véritable retour en arrière. Le collectif « Droits des femmes en danger » soutient l'intersyndicale du SDFE dans son action et demande :

Que le personnel du SDFE, service central et réseau régional et départemental, soit associé à une **véritable réflexion** sur l'avenir du service et la politique mise en oeuvre.

La création d'une **délégation interministérielle autonome** avec de réels moyens d'action.

La nomination d'un-e **ministre d'Etat aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.**

La Ligue de l'enseignement et Le comcenc : Lancement d'une pétition pour l'éducation

Les Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public, agréées par le Ministère de l'Education nationale, œuvrent, sur tous les territoires, au plus près des citoyens, aux côtés des enseignants, des parents, des élus, dans le champ scolaire et périscolaire, dans la logique du développement et du rayonnement de l'Ecole publique. Elles en défendent les valeurs et visent à promouvoir le service public d'éducation dont elles sont des partenaires importants.

L'Avenir des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public, et donc de leurs activités, est aujourd'hui gravement mis en péril par des décisions arbitraires et brutales du Ministre de l'Education nationale, alors même que la définition des Conventions Pluriannuelles sur Objectifs visait, à l'inverse, à apporter de la sécurité à leur financement.

En effet, en date du 6 octobre dernier, le Ministre de l'Education nationale a décidé unilatéralement, sans le moindre délai de prévenance, sans concertation préalable, de supprimer 25 % du financement des actions conventionnées par le Ministère au titre de l'exercice civil ...2008, soit avec effet rétroactif.

Cette décision du Ministre intervient bien tardivement en fin d'exercice, à une date où toutes les actions de l'année, et les charges financières correspondantes, sont engagées

Elle est simplement motivée par un « gel budgétaire » au montant surprenant et disproportionné de 25 %, bien supérieur à la réalité de 6 % des réserves budgétaires annoncées sur l'exercice 2008...

Elle est en contradiction avec l'engagement financier, sans réserve, notifié à ces mêmes Associations par le même Ministre en début d'année 2008. Or, c'est sur cet engagement initial personnel très fort du Ministre que les Associations ont engagé les dépenses afférentes en exécution des missions couvertes par lesdites conventions précitées, dans le cadre de leur participation à des missions de service public.

Par ailleurs, toujours en date du 6 octobre, le Ministre de l'Education nationale a annoncé sa décision de ne pas

reconduire, dès le 1er septembre 2009, l'aide qu'il apportait aux centaines d'emplois d'enseignants détachés, répartis sur tous les territoires, pourtant indispensables à la conduite des activités de terrain des Associations concernées, ce qui représentera une réduction globale de près de 70 % des financements concernés !

Ces annonces sont en totale contradiction avec les propos récents, tant du Ministre de l'Education nationale, que du Président de la République, sur l'apport irremplaçable des actions de nos Associations, le « travail exceptionnel que nous effectuons dans tous nos domaines d'activité ».

Par ces décisions, des millions d'enfants et de jeunes scolarisés seront privés de l'action éducative des Associations agréées partenaires de l'Ecole. Des dizaines de milliers d'enseignants et autres professionnels de l'Education, les Parents, les Elus, se verront également privés du concours des associations éducatives complémentaires de l'Enseignement public.

Ces choix gouvernementaux vont bien au-delà d'une participation solidaire à un effort national de rigueur, que nous pouvons entendre, comprendre, et accepter, en concertation, programmée dans le temps, et d'un montant équitable.

Ils s'inscrivent dans une démarche politique surprenante, celle de programmer la disparition des mouvements d'Education populaire, ciment de citoyenneté et du « vivre ensemble » dans une République solidaire, en particulier dans les territoires sensibles, au plus près de ceux qui en ont le plus besoin.

Ce sont plus de 50 000 emplois estimés, directs et induits, qui sont menacés, supprimés, à très court terme.

Interpellé ces derniers jours par plusieurs parlementaires, le Ministre de l'Education nationale a répondu qu'il avait pris la décision de passer d'une « *logique de financement de structures et de permanents à une logique de financement de projets* ». Réponse d'autant plus inacceptable que le Ministre sait que depuis le 1er janvier 2007 c'est déjà le cas ! Dans le cadre juridique de « conventions pluriannuelles sur objectifs » les Associations sont déjà financées exclusivement sur des projets d'actions concertés et évalués, activité par activité, par son Ministère ! En outre, le Ministre a déclaré que, « loin d'assécher les Associations d'Education populaire, ..., les moyens passaient en 2009 de 75 à 114 millions d'euros ». Or, les Associations laïques concernées sont bien en peine de déceler la moindre trace correspondante ! Mais, à qui profite donc le « crime » ? ... !

La présente pétition appelle Monsieur Xavier DARCOS, Ministre de l'Education nationale, à revenir sans délai sur ses décisions, afin que l'accès à l'éducation, aux pratiques sportives, aux loisirs, à la culture, à la citoyenneté et à l'éducation tout au long de la vie reste une réalité pour tous sur tous les territoires.

>> Pour signer la pétition, [cliquez ici](#)

UNAF : L'état doit protéger Les familles des effets de La crise

Les familles sont les premières affectées par les effets de la crise.

Dans les choix budgétaires que les pouvoirs publics vont prendre dans les semaines à venir au travers du projet de loi de finances 2009, l'UNAF demande que la situation des familles soit prise en compte et que les familles ne fassent pas les frais de décisions d'économies de courte vue, préjudiciables à terme à l'ensemble de la société.

L'UNAF est satisfaite de la décision adoptée par l'Assemblée nationale et soutenue par le Gouvernement, de réduire le malus écologique pour les voitures des familles nombreuses. Elle salue la volonté du Gouvernement de prendre en compte la dimension familiale dans toutes les politiques.

L'UNAF demande à la Représentation Nationale et au Gouvernement d'adopter la même logique en faveur des familles, lors des discussions sur la partie dépenses du projet de loi de finances 2009. Or, ce texte prévoit en l'état actuel une diminution de près de 30 % des crédits consentis par l'Etat en faveur du soutien aux parents.

Toutes les politiques développées en matière de parentalité, protection de l'enfance, prévention de la délinquance, prônent le soutien à la parentalité comme mesure de prévention. Tout le monde s'accorde à dire que les parents ont besoin d'être accompagnés et soutenus « pour prévenir les difficultés éducatives auxquelles ils pourraient être confrontés » (article 1 de la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance).

Par ailleurs, le coût pour la collectivité d'une intervention de manière préventive est sans commune mesure avec le coût d'une intervention lorsque le problème est installé. Pour mémoire, le projet de budget du programme relatif aux familles vulnérables est de 15.5 millions d'euros, chiffre à comparer avec celui de l'aide sociale à l'enfance qui est de plus de 5 milliards d'euros dont 80 % consacrés à l'hébergement en établissement ou en famille d'accueil.

Les dispositifs de soutien à la parentalité, qui reposent sur des actions de proximité (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, conseil familial, médiation familiale, parrainage, etc.) ne doivent pas être fragilisés au moment même où le Gouvernement considère important de soutenir les parents pour qu'ils puissent faire face à leurs responsabilités parentales.

L'UNAF appelle à la cohérence entre les messages adressés aux familles et la réalité des moyens proposés, et demande en conséquence que les dotations soient au minimum équivalentes à celles de l'année précédente.

>> Plus d'information sur [le site de l'UNAF](#)

726 ----> 1714

actualités vie associative

subvention sur commande

Le projet du gouvernement consistant à lancer un appel d'offres pour l'accompagnement des étrangers – jusque là assurée par la Cimade – illustre une tendance d'évolution du financement des associations : le développement de la commande publique au détriment de la subvention. Deux récents rapports traitant du financement des associations viennent de relancer un débat aux apparences techniques dont les enjeux politiques et économiques méritent un décryptage.

Si elle désigne des modes de relations juridiques utilisés par des organismes publics pour satisfaire des besoins, la commande publique recouvre différentes procédures : les marchés publics, la délégation de service public, la concession de services, etc. Autrement dit, différents outils permettant aux acteurs publics de financer l'exécution de

travaux, de fournir des services ou d'acquiescer des biens. La commande publique est ainsi fréquemment utilisée par des municipalités pour confier la gestion d'un équipement culturel – une salle de concert, un théâtre, un centre de loisir – à des associations. Principale distinction avec le régime de la subvention : la commande est liée à une initiative publique impliquant une contrepartie directe de la part du financé [1]. A partir de là, on comprend que le choix du mode de financement ne relève pas uniquement de considérations techniques, il peut aussi en dire long sur la place et la confiance accordée aux associations.

Peut-on aujourd'hui parler d'une généralisation des appels d'offre - liés à la commande publique - au détriment du financement via la subvention ? Il y a quelques temps, la réponse à cette interrogation semblait encore incertaine. Aujourd'hui, difficile de se voiler la face. A pas feutrés, une révolution culturelle et économique de fond est enclenchée. Elle est invisible, à l'image de l'invisibilité statistique du secteur associatif en France. Invisible mais bien en marche. La « doxa » dominante renvoie désormais le principe de la subvention de fonctionnement (ou de soutien au projet associatif) à une époque révolue, incompatible avec le triptyque « efficacité/performance/rentabilité ». Incapacité à penser la subvention comme un investissement social. La caricature n'est pas bien loin : subvention égale dépense publique. La transposition actuellement en cours de la « directive service » laisse également entrevoir le parti pris de la réglementation européenne en faveur des appels d'offre. Dès lors, le débat sur la modernisation du régime de la subvention peine à être mis à l'ordre du jour.

Force est de constater que de nombreux témoignages de juristes et d'acteurs associatifs convergent dans le sens d'une montée en puissance de ce mode de financement. En 2006, à l'occasion de la première Conférence nationale de la vie associative, le rapport du groupe de travail consacré aux financements des associations posait déjà un constat clair : « *les associations sont confrontées à la généralisation des appels d'offre, essentiellement de la part des collectivités territoriales [notamment] par prudence lorsqu'une convention ou le simple versement d'une subvention leur paraissent pouvoir être juridiquement contestés...* » [2]. On retrouve là un fil d'Ariane de la vie associative en France : l'absence de définition légale de la subvention. Pour combler ce vide juridique, la CPCA propose aux députés l'adoption d'une loi qui définirait la subvention d'intérêt général [3].

Pour le secteur associatif, la commande publique soulève des questions lourdes de sens sur son identité et sur son rôle dans l'espace public : est-il possible de répondre à des appels d'offre émanant des pouvoirs publics sans pour autant perdre indépendance et capacité d'expérimentation sociale ? L'initiative citoyenne est-elle compatible avec des modes de financement qui s'apparentent à la prestation ? Comment éviter, sur un même territoire, la mise en concurrence entre associations d'un même secteur d'activité qui souhaitent répondre à un appel d'offre venant remplacer ce qui jadis était financé par la subvention ?

Répondre ou ne pas répondre ?

A l'aune du désengagement de l'Etat, toutes ces questions traversent de part en part le mouvement associatif et le mette sous tension. « *Si la réponse à la commande publique crée une tension avec l'objet même de l'association, explique Yann Lasnier – délégué de la fédération Léo Lagrange, mieux vaut alors aller au bout de la logique et ne pas donner suite. Ceci étant, la commande publique en soi ne me semble pas être un problème. C'est la manière dont cette dernière est exprimée qui pose souvent des difficultés (modalités d'exécutions floues, clause de révision des prix inexistantes, critères d'évaluation absents, primat écrasant du moins disant, etc.)* ». Les marchés publics peuvent donc être vus comme une opportunité pour certaines associations alors que pour d'autres, ils seront en total décalage avec l'objet de l'association.

Autre illustration du dilemme de la commande publique pour les associations : la remise en cause de leur capacité à faire remonter des besoins du terrain. Philippe Wyon, directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute-Durance, témoigne de ce risque : « *Depuis l'année dernière, les communes qui nous financent ont tendance à privilégier le système de marchés public plutôt que la subvention. Alors que celle-ci permettait une discussion avec le financeur afin de co-construire un cahier des charges, le marché public privilégie la mise en concurrence. Dans ce contexte, l'ingénierie de projet n'est plus prioritaire. C'est pourtant cette étape qui permet de prendre en compte la réalité du territoire* ».

Pour les associations, la réponse collective aux appels d'offre est une autre conséquence du glissement de la subvention vers la commande publique. Dans le Var, l'association toulonnaise UFCS Toulon Formation Insertion recevait un financement des collectivités pour réaliser l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Au début de l'année, cette subvention s'est transformée en appel d'offre. « *Ce changement nous a obligé à répondre collectivement à l'appel d'offre, explique Sylvie Scifo, responsable de l'association. Impossible de répondre seul à un marché public qui concerne de gros volumes financiers et un nombre plus importants de personnes accompagnés* ». Dans ces conditions, comment des petites structures locales peuvent espérer obtenir un financement lié à la commande publique ? « *La généralisation des appels d'offre de ce type, poursuit Mme Scifo, c'est la mort des petites et nouvelles associations qui ne sont pas connus du tissu associatif et qui n'ont pas un réseau suffisamment solide* ».

« Négation des valeurs sociales »

L'actualité récente a fourni un cas d'école pour illustrer les impacts des appels d'offre sur le secteur des droits et des causes. Fin août, un décret a en effet modifié le marché public qui encadrerait la mission d'accompagnement des étrangers en centre de rétention. Assuré depuis 1984 par la Cimade, cette mission s'est juridiquement transformée en marché public en 2003. Notamment en raison des règles européennes. Pour autant, cette première modification a préservé la dimension pluriannuelle du financement de l'Etat puisque l'appel d'offre donnait lieu à des contrats d'une durée de trois ans. La transformation opérée cet été par le Ministère de l'immigration a conduit à l'éclatement du marché en 8 lots différents, limités à une durée d'un an. La contestation de la Cimade qui s'en est suivi ne s'explique donc pas par un refus en bloc de la commande publique, la mission en question relevait déjà de ce registre. Elle concerne davantage l'apparition d'une logique marchande venant porter atteinte à l'accomplissement de la mission. « *On veut faire passer la défense des droits et de la dignité des personnes, fonction des ONG, dans le domaine du marché libéral et de la concurrence entre prestataires de service, analyse Laurent Giovannoni, secrétaire général de la Cimade. Nous disons que la dignité et le droit des personnes ne sont pas des parts de marché* » [4].

Là où la défense des droits et des causes nécessite interpellation et dialogue avec les pouvoirs publics, la commande publique pure et dure paraît inadaptée. La Fédération Citoyens et Justice, qui rassemble 120 associations socio-judiciaires, a fait valoir ce principe auprès de l'administration pour le placement à l'extérieur (régime de détention aménagé au cours duquel un condamné peut bénéficier d'un accompagnement associatif). Cet été, la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie a effectivement préconisé d'appliquer le code des marchés publics aux associations exerçant cette activité. Dans un courrier adressé à la CPCA en date du 2 septembre, Thierry Lebéhot, le Président de Citoyens et Justice met en garde : « *une éventuelle soumission à la procédure de mise en concurrence avec des organismes à but lucratif constituerait une négation des valeurs sociales portées par les associations et une considérable perte d'énergie, au détriment de la qualité d'intervention auprès de personnes désocialisées* ».

Deux rapports, deux visions

Dans ce contexte, les pouvoirs publics s'interrogent mais n'apportent pas, pour le moment, de réponses claires. Le

rapport intitulé « Pour un partenariat renouvelé entre l'Etat et les associations », remis cet été à Roselyne Bachelot, adopte une position tranchée qui préconise le passage « de la culture de subvention à celle de la commande publique ». Une telle vision réclame en filigrane la généralisation de la mise en concurrence. Est-ce à dire que les entreprises associatives ne se différencient en aucun point des entreprises commerciales ? Est-ce à dire que non-lucratif et lucratif c'est du pareil au même ? N'y a-t-il pas une voie partenariale à inventer et à mettre en œuvre ? Une voie qui demanderait aux associations de mieux faire-valoir en quoi leurs activités contribuent à l'intérêt général. Une voie permettant aux pouvoirs publics de mieux identifier les associations dont le financement représenterait un réel investissement pour la collectivité.

Les récentes conclusions de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur le financement et la gouvernance des associations proposent une autre alternative. La généralisation des contrats d'objectifs pluriannuels y est présentée comme moyen pour stabiliser le financement des associations. Le rapport de la mission va même jusqu'à reconnaître l'un des principaux manquements du système d'appel d'offre : « Le financement par projet tend à oublier les frais de fonctionnement. C'est omettre le fait qu'aucun projet ne saurait être mis en œuvre s'il n'est pas porté par une structure pérenne et du personnel compétent » [5].

Sur ces deux visions, la question aujourd'hui est double : laquelle l'emportera au sommet de l'Etat ? Au niveau local, dans le cas d'une généralisation des appels d'offre, comment mieux former les techniciens des collectivités à la mise en œuvre d'une commande publique socialement responsable faisant jouer le « mieux-disant social » ?

Faire vivre du partenariat

Face au développement de la commande publique, les coordinations associatives tentent de s'organiser. Tel est le cas avec la récente publication d'une étude argumentaire – l'adjectif a son importance tant le document fourmille de conseils pratiques – du CNAR environnement (CNARE) sur les « relations contractuelles entre les associations d'environnement et les pouvoirs publics » [6]. « Au cœur de ce travail, nous avons la volonté de convaincre les associations du secteur de l'environnement que l'appel d'offre n'est pas une solution inéluctable et qu'il est possible de faire vivre un véritable partenariat associations-pouvoirs publics » explique Xavier Robert, responsable du CNARE (porté par cinq réseaux associatifs). Dans le même registre, l'UNIOPSS travaille actuellement à l'élaboration d'un guide méthodologique à destination des associations du secteur social et médico-social pour leur permettre de s'inscrire dans une relation équilibrée avec les financeurs. « C'est en agissant activement auprès de l'état et des collectivités pour une commande publique responsable que nous contribuerons à faire avancer les choses » précise Yann Lasnier.

Dans les régions, les organismes de représentation de l'économie sociale organisent régulièrement des événements aux titres différents (« forum du financement », « Assises régionales de la vie associative », « collectivités et économie sociale et solidaire : comment mieux travailler ensemble ? »...) avec un fil rouge identique : échanger et informer sur les possibilités contractuelles de faire vivre, dans les faits, du partenariat avec les collectivités et l'Etat. Une manière de démontrer dans les territoires que l'appel d'offre n'est pas un horizon indépassable. Le 31 octobre, la Cress Franche-Comté a ainsi organisé un événement de ce type [7]. Son directeur, François Baulard explique : « Pour éviter que la commande publique ne banalise les activités des acteurs, il faut provoquer des rencontres entre responsables de l'économie sociale et responsables publics. L'objectif est simple : mieux faire connaître la plus-value de l'économie sociale et solidaire pour construire des partenariats en faveur du développement local ».

La montée du contentieux juridique pourrait bien être une des conséquences les plus visibles de la généralisation de la commande publique. Le cas de la Cimade en fournit un exemple : avec neuf autres associations, elle a lancé fin octobre un recours devant le Conseil d'Etat tout en décidant de répondre à l'appel d'offres. Réponse qui marque « une volonté constante de maintenir le dialogue avec le ministère » [8]. Même dans le cadre d'un marché public, la concertation doit rester possible avec le « pouvoir adjudicateur », c'est-à-dire celui qui attribue le marché. Attribuer quelque chose par jugement, tel est en effet le sens étymologique de cette expression...

Emmanuel GAGNEROT

Notes :

[1] Pour plus de précisions, Cf. le guide « La subvention publique, le marché public et la délégation de service » réalisé par la Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative en collaboration avec le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, janvier 2007. Document téléchargeable sur www.associations.gouv.fr

[2] Rapport du groupe de travail préparatoire à la Conférence nationale de la vie associative : « La consolidation des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations ».

[3] Pour plus de détails sur cette proposition, consultez la publication spéciale de la CPCA sur le financement des associations (page 42,43) en date de septembre 2008. Librement téléchargeable sur le site de la [CPCA](http://www.ccpa.fr)

[4] Interview mise en ligne sur le [blog d'information « Contre journal »](http://www.blogdinformation.com) le 29 septembre 2008

[5] Rapport d'information sur « La gouvernance et le financement des structures associatives », sous partie « stabiliser le financement des associations : le nerf de la guerre » (page 84) téléchargeable sur le site de [l'Assemblée nationale](http://www.assemblee-nationale.fr).

[6] Rapport disponible sur le site internet du Centre national d'appui et de ressource environnement ([CNARE](http://www.cnare.org))

[7] Les actes du colloque seront prochainement mis en ligne sur le site internet de la [CRESS FC](http://www.cressfc.org) (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Franche-Comté)

[8] Extrait du communiqué de presse de la Cimade du 22 octobre 2008, téléchargeable sur www.cimade.org

730 ----> 1732

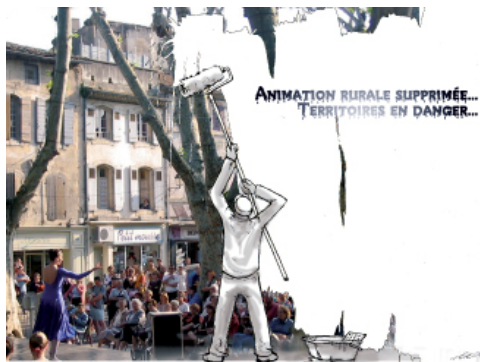
tribune

nous avons besoin d'une coordination inter-associative offensive !

Depuis le mois d'octobre, la Fédération Nationale des Foyers Ruraux (FNFR) est à l'initiative d'une campagne de mobilisation pour protester contre des choix gouvernementaux qui réduisent fortement les financements alloués à la vie associative en milieu rural. Alain MANAC'H, Délégué Général de la FNFR, revient sur les raisons et les objectifs de cette mobilisation.

1/ La FNFR a diffusé, fin octobre, 35 000 cartes postales de mobilisation avec pour slogan « Animation rurale supprimée, Territoires en danger ». Quelle est l'origine de cette initiative ? Alain MANAC'H : Au

départ, nous souhaitions interpeller les élus sur les conséquences de la disparition de la ligne « animation rurale » dans le budget 2009 du Ministère de l'Agriculture. Suppression à laquelle s'ajoute la disparition de la totalité des postes FONJEP [1], attribués par ce même Ministère, qui permettaient aux associations adhérentes de notre Fédération d'aider au financement de 47 postes d'encadrement. Concrètement, pour la tête de réseau national de notre fédération, ces réductions de moyen entraînent la réduction d'un tiers du budget avec la baisse d'activités qui s'en suit. C'est sur la base de ces sérieuses remises en cause financière que nous avons proposé à nos membres d'envoyer ces cartes postales à l'Assemblée nationale afin d'alerter les députés.



Une carte postale de mobilisation diffusée en 35 000

exemplaires.

2/ Au jour d'aujourd'hui, percevez-vous des effets suite à cette mobilisation ?

AM : Les élus se sont beaucoup mobilisés pour rétablir la ligne animation rurale. Malheureusement sans succès. Nous poursuivons maintenant notre mobilisation en direction des sénateurs. Nous voulons le rétablissement de la ligne animation rurale mais nous avons conscience que les jeux sont déjà faits. Après une rencontre avec des responsables du Ministère de l'Agriculture la semaine dernière, nous restons convaincus que le financement des associations de développement rural n'est pas pris en compte.

On nous assure que la suppression de cette ligne budgétaire sera compensée par la mise à disposition de crédits issus d'un compte d'affectation spécial pour le développement rural. Nous ne croyons pas une seconde à ce « transfert ». En effet, les fonds de ce compte sont destinés en priorité au financement de la recherche en agriculture et non à l'animation rurale. De plus le cahier des charges qu'il faudra constituer pour émarger sur ce type de financement est intenable : il impose aux associations de répondre en commun avec un organisme du monde de l'agriculture. Devant nos inquiétudes sur l'avenir de notre secteur, nous subissons un mépris et une arrogance du gouvernement.

3/ Face à ce désengagement, quelles perspectives de mobilisation vous semblent envisageables ?

AM : Nous ne sommes pas les seuls touchés, il y a bien sûr les autres associations du milieu rural comme celles affiliées au Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC) ou au Celavar. Les associations du secteur de l'éducation sont aussi frappées par le désengagement de l'Etat. Elles réagissent, mais uniquement entre elles. Bien évidemment, les réactions inter associatives ne sont jamais simples à organiser mais il faut bien prendre conscience que le monde associatif risque de se faire laminer. On nous promet la tenue d'une deuxième Conférence nationale de la vie associative. Nous n'y croyons plus et nous ne pouvons plus attendre cette promesse improbable. Il faut une mobilisation interne au mouvement associatif organisé à l'image de la campagne de la CPCA lors des élections présidentielles de 2007. Un tel événement devrait pouvoir se tenir à nouveau de façon à rassembler plusieurs centaines de responsables associatifs. Nous avons plus que jamais besoin d'une coordination inter associative offensive face aux restructurations financières que mènent actuellement l'Etat.

Propos recueillis par Emmanuel Gagnerot

Pour plus d'informations sur la campagne de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux, rendez-vous sur www.mouvement-rural.org/

Notes :

[1] Fonds qui rassemble des crédits destinés aux rémunérations des animateurs associatifs professionnels.

729 ----> 1720

agenda et rendez-vous divers

colloque france bénévolat : L'engagement bénévole des jeunes

Colloque national organisé par France Bénévolat à l'occasion de la Journée Mondiale des Bénévoles, en partenariat avec la MACIF, le 4 Décembre 2008 de 8h30 à 17h30

Cette journée de débats sera articulée autour d'un temps de paroles et de réflexions, et d'un temps mettant en avant des actions

Paroles sur l'engagement bénévole des jeunes : diffusion d'un film réalisé par des jeunes et co-produit par France Bénévolat et MSE Sud, réflexions d'observateurs du monde associatif : CNRS, Animafac, Fonda, France Bénévolat, CEV

La pédagogie de l'engagement des jeunes vue par les acteurs clés : les systèmes éducatifs, les associations instituées, les acteurs locaux

Ce colloque se déroulera au siège parisien de la MACIF, 17-19 place Etienne Pernet, 75015 Paris - M° Félix Faure (ligne 8)

Plus d'information sur le programme et les intervenants en suivant [ce lien](#)

Pour vous inscrire, il vous suffit de répondre à [cette adresse](#) ou par téléphone 01 40 61 97 22.

L'ides fête ses 25 ans !

A l'occasion de son 25ème anniversaire, L'IDES organisera un colloque sur le thème :

« **L'économie sociale, une alternative à la financiarisation de l'économie** »

le lundi 8 décembre 2008 de 14 h 30 à 18 h 00 à l'Espace du Centenaire (Maison de la RATP) à Paris.

l'IDES ou **Institut de Développement de l'Economie Sociale**, a été créé en 1983 par les institutionnels de l'économie sociale désireux d'aider financièrement d'autres entreprises du secteur. Conçu pour apporter des capitaux propres, l'IDES rassemble les acteurs majeurs du secteur, grandes banques coopératives et mutuelles, qui y investissent une partie de leurs réserves.

Retrouvez toutes les informations sur l'IDES et sur l'événement [ici](#)

elections prud'homales du 3 décembre 2008

Le 3 décembre 2008 auront lieu les prochaines élections prud'homales. Si les résultats de 2002 ont permis aux employeurs de l'économie sociale d'apparaître comme de véritables acteurs du dialogue social dans cette juridiction, leur **reconnaissance comme partenaire social** au niveau national n'est pas encore aujourd'hui complète.

Retrouvez les **enjeux de la campagne prud'homales 2008** sur le site de l' [Association de formation des employeurs de l'économie sociale](#) APFEES.

La lettre bi-mensuelle d'information de la CPCA est éditée par le service communication de la Conférence permanente des coordinations associatives. Sa publication peut être suspendue dans l'attente de nouveaux éléments d'actualité.

Se désabonner

Contact : info@cpca.asso.fr - Tél. : 01 40 36 80 10